



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-149

**Cession d'une partie de la parcelle BH 893 - 1 Boulevard de l'Europe - OPH
(Urbanisme)**

3.2

Rapporteur : Philippe RIVE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	2
Votants	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente et une minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Jean LESPINAS, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Étaient absents

Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Youssef LAMRINI

Pouvoirs

Martine PITOU donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Fouzia KAMAL donne procuration à Philippe RIVE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

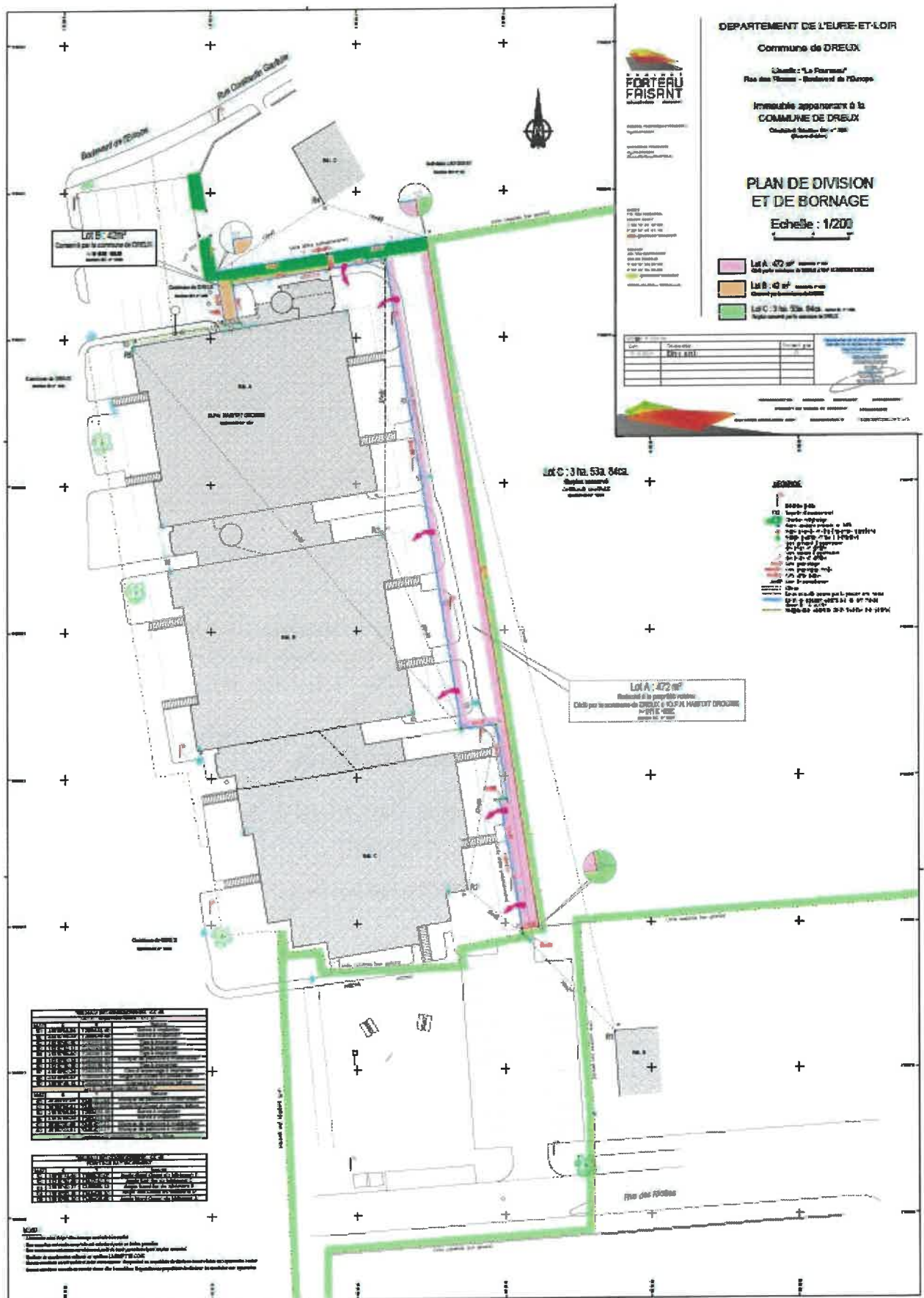
La Ville de Dreux est propriétaire de la parcelle cadastrée BH 893 sise 1 boulevard de l'Europe (en vert sur le plan ci-dessous) d'une superficie totale de 35 898 m².



Le Conseil d'administration de l'OPH Habitat Drouais a lancé l'opération de résidentialisation de 74 logements situés au 1ABC Boulevard de l'Europe, dans le cadre de la convention NPNRU Bâtes – Tabellionne signée le 8 novembre 2019 et de son avenant n°1 en date du 21 mars 2023.

Dans le cadre de cette opération, l'OPH Habitat Drouais souhaite acquérir une partie de la parcelle BH 893 d'une superficie de 472 m².

L'OPH Habitat Drouais a fait réaliser une division du terrain par le cabinet de géomètres Forteau Faisant en date du 11 octobre 2024 (la partie cédée est entourée en rose).



La partie cédée est en rose sur le plan ci-dessous.



L'OPH Habitat Drouais a sollicité un avis du service des Domaines, émis le 04 février 2025 pour un montant de 15 100 €.

Par délibération n°2025/17 du 12 mars 2025, le Conseil d'administration de l'OPH Habitat Drouais a autorisé l'acquisition de la parcelle concernée pour une superficie de 472m², auprès de la Ville de Dreux, pour un montant de 15 100 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Cette cession de la Ville à l'OPH Habitat Drouais correspond à la régularisation des travaux de résidentialisation et sécurisation du bâtiment de l'OPH adjacent.

L'OPH Habitat Drouais a transmis les éléments de cette mutation foncière à l'étude notariale de Me LEVY et Me MAURY.

La Ville de Dreux a sollicité un avis du service des Domaines, émis en date du 25 mars 2026 pour un montant de 15 100 €.

Vu la convention NPNRU Bâtes – Tabellionne signée le 8 novembre 2019 et de son avenant n°1 en date du 21 mars 2023,

Vu la délibération n°2025/17 du Conseil d'administration de l'OPH Habitat Drouais en date du 12 mars 2025 portant autorisation d'acquisition du terrain 1 boulevard de l'Europe à Dreux,

Vu, l'avis du Service des Domaines en date du 25 mars 2026,

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Philippe RIVE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve la cession d'une partie de la parcelle BH 893 d'une superficie de 472m² au profit de l'OPH Habitat Drouais au prix de 15 100 €, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer l'acte authentique de vente qui sera dressé par l'étude notariale de Me LEVY et Me MAURY avec le concours de l'étude de Me LESCUYER-CHAVASSE, Me PENIN-FRILEY et Me PETIT pour représentation de la Ville.


Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260625-DEL2026-149-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

